

N° 6543⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2014-2015

PROJET DE LOI

relatif à l'archivage électronique et portant modification:

- 1. de l'article 1334 du Code civil;**
- 2. de l'article 16 du Code de commerce;**
- 3. de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(17.7.2015)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 3 juillet 2015 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relatif à l'archivage électronique et portant modification:

- 1. de l'article 1334 du Code civil;**
- 2. de l'article 16 du Code de commerce;**
- 3. de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 2 juillet 2015 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 8 octobre 2013 et 10 mars 2015 et 16 juin 2015;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 17 juillet 2015.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

La Présidente,
Viviane ECKER

